



Demande de participation "jeune cheminot" ou "nouvel embauché"

Ouvert aux cheminots des CSE contributeurs à 100% au CASI DIJON

Participation supplémentaires
du CASI DIJON,
après votre séjour CCGPF :
"jeune cheminots" 100€
"nouvel embauché" 30 € (seul) 60€ (couple)



Cocher la participation demandée
(non cumulable sur un même séjour)

☐

Nouvel embauché

☐

Jeune cheminot 18/30 ans

Nom: Prénom N° CP:

Adresse : Code Postal : Ville.....

Portable :/...../...../...../..... mail :

Document à télécharger obligatoirement :

- facture acquittée du CCGPF comportant la mention "jeune cheminot" ou "nouvel embauché".

La demande doit être effectuée après la date du séjour.

Date limite de dépôt des dossiers le 31 décembre de l'année en cours

Signature de la demande : Je certifie que les
renseignements figurant sur cette demande de
participation sont exacts.

A :

le :

Signature du demandeur :

Cadre réservé aux secrétaires d'espace

Date + tampon de l'espace CASI